

ANNE-MARIE LA BONNARDIERE

LA BIBLE « LITURGIQUE » DE SAINT AUGUSTIN

Quand l'évêque Valerius d'Hippone la Royale ordonna prêtre Augustin en 391, il lui confia immédiatement le ministère de prêcher la Parole de Dieu. Ce ministère, Augustin l'exerça pendant quarante ans, de multiples manières : prédications, conférences contradictoires, commentaires continus, échanges épistolaires, controverses polémiques ; il est peu de domaines oratoires et littéraires dans lesquels Augustin ne se soit exercé à commenter les livres de l'Écriture Sainte¹. De cet imposant ensemble, nous voudrions dégager un joyau, celui de la Bible liturgique, c'est-à-dire le trésor des lectures et des chants que les fidèles de l'assemblée chrétienne avaient coutume d'entendre lire, commenter et psalmodier au cours de l'année liturgique.

Nombre de chercheurs nous ont précédée dans la besogne² et nous entrons à notre tour comme un tâcheron sur le chantier avec le souci d'une part de donner un panorama cohérent des résultats acquis, d'autre part d'éclairer un certain nombre de secteurs demeurés dans l'ombre.

Loin de nous le projet de fournir ici même la description et l'énumération détaillées des lectures bibliques et des répons psalmiques dont témoigne l'œuvre d'Augustin, qu'il s'agisse d'ailleurs de leçons déjà fixées et de périodicité annuelle, ou

1. L'étude des prédications et des écrits de saint Augustin relatifs à l'Écriture Sainte doit faire l'objet d'une publication qui paraîtra, sous le titre « La Bible de saint Augustin », dans la collection « Bible de tous les temps », dirigée par Charles Kannengiesser.

2. Le livre annoncé à la note précédente comportera une bibliographie de la question. Qu'il nous suffise de nommer ici celui qui nous fut un guide par ses travaux et ses conseils, dom Cyrille Lambot.

de leçons occasionnelles et quelque peu spontanées, choisies face à l'événement. Nous entendons demeurer ici, dans la mesure de la place qui nous est départie, sur le terrain des caractéristiques d'ensemble de la Bible liturgique d'Augustin. Cette même nécessité de mesure nous fait également passer sous silence l'aspect plus spécialement formel de notre objet d'étude : le problème du nombre des leçons ; celui de l'heure des lectures au cours de la journée³. Nous voudrions essentiellement attirer l'attention sur le contenu biblique des lectures et des chants de la liturgie. Quels livres de l'Écriture Sainte, quels grands thèmes, quels Psaumes avaient la prédilection des évêques africains au début du v^e siècle ? Comment et selon quelles méthodes fondaient-ils sur ces textes l'initiation chrétienne et la formation progressive des chrétiens baptisés ?

Pour répondre à ces questions, par quelle porte nous faut-il pénétrer dans le labyrinthe ? En effet, nous n'avons à notre disposition aucun document proprement liturgique, ni lectionnaire, ni antiphonaire, ni épistolier. Ce qu'Augustin nous a transmis, ce sont des homélies (plus de 600 Sermons ; 150 *Enarrationes in Psalmos*, 124 Traités sur saint Jean) et quelques écrits de « direction » adressés à des clercs, en difficulté face à leur ministère de catéchètes, tel le diacre Deogratias qui reçoit d'Augustin le *De catechizandis rudibus*.

Aux données fournies par l'œuvre d'Augustin, il convient de joindre les précieuses indications renfermées dans les canons des Conciles africains qui se succédèrent selon un rythme fréquent entre 390 et 427. Les évêques de l'Afrique chrétienne, au temps d'Augustin, reçoivent d'une tradition ancienne leur usage liturgique de la Bible : l'influence de saint Cyprien se fait sentir dans l'organisation du sanctoral et l'archaïsme de certaines leçons bibliques atteste l'antiquité de leur emploi⁴.

L'épiscopat africain s'attache dès 393 à sauvegarder les valeurs essentielles de cette tradition liturgique en faisant obligation à

3. Nous renvoyons particulièrement ici aux travaux de A. E. ZWINGGI, analysés par A. DE VEER dans la *Rev. des Et. Aug.* 1971, XVII, 3-4, p. 364-366.

4. A titre d'exemple, voir *De Doctrina christiana* II, 13 (20) : Augustin s'en prend aux chanteurs qui à l'église prononcent : *Super ipsum autem FLORIET sanctificatio mea* (Ps. 131, 18), au lieu de dire FLOREBIT : « nec quidquam impedit correctionem, nisi CONSUETUDO cantantium ».